

L'IA dans l'éducation : Questions à poser

Envisagez-vous d'utiliser l'IA dans le cadre de vos fonctions et/ou dans votre district ? Voici quelques questions que les élèves, les enseignants et les familles peuvent poser aux écoles et aux arrondissements scolaires lorsqu'ils élaborent des politiques locales et examinent, adoptent et réévaluent les outils.

Questions pour les chefs d'établissement

1. Comment l'IA sera-t-elle intégrée dans les salles de classe de manière à favoriser la pensée critique ?
2. Comment [Nom de l'établissement scolaire] s'assure-t-il que tous les contenus générés par l'IA sont soumis à une vérification humaine ?
3. L'IA sera-t-elle utilisée d'une manière ou d'une autre pour attribuer des notes ? Quelles sont les politiques relatives à la vérification humaine des notes ? Existe-t-il un processus permettant aux étudiants de contester une note générée par l'IA ?
4. Y a-t-il des processus, tels que la notation subjective, la rédaction de programmes éducatifs individualisés (IEP) ou les décisions d'embauche, dans lesquels l'utilisation de l'IA sera interdite ?
5. Les détecteurs d'IA seront-ils utilisés d'une manière ou d'une autre pour déterminer la présence de fraude académique ? Quelle formation les enseignants recevront-ils concernant les fonctionnalités et les limites de ces outils ? Quelles options auront les étudiants pour contester les résultats faussement positifs ?
6. Comment l'enseignement des compétences numériques aux élèves va-t-il évoluer ?
7. Comment les enseignants sont-ils aidés à varier les types de devoirs, à encourager la pensée créative et à décourager le recours aux contenus générés par l'IA ?
8. Quelle est la politique de l'école concernant l'utilisation d'outils de surveillance reposant sur l'IA ? Quelles mesures de protection sont en place pour garantir que ces outils ne soient pas utilisés pour prendre des décisions importantes, telles que les mesures disciplinaires à l'encontre des élèves ou les évaluations des enseignants ?

Questions pour les membres du conseil d'établissement

1. Quelles sont les priorités à court et à long terme du conseil d'établissement en matière d'intégration sûre et juste de l'IA dans les écoles ?
2. Quelles mesures le conseil d'établissement envisage-t-il afin de garantir que les avantages des outils d'IA ne profitent pas uniquement aux élèves les plus favorisés, sachant que ce sont les zones pavillonnaires, à majorité blanche et peu touchées par la pauvreté, qui sont les plus susceptibles de proposer des formations en IA aux enseignants ?
3. Comment le conseil d'établissement veillera-t-il à ce que les enseignants soient suffisamment formés pour mettre en œuvre les outils d'IA dans leurs environnements éducatifs de manière sûre et équitable ?
4. Comment le conseil d'établissement garantira-t-il que la confidentialité des élèves et la protection des données restent une priorité ? Qui est responsable de l'élaboration des politiques qui régissent la gestion des données ?
5. Comment le conseil d'établissement veillera-t-il à ce que les directives relatives à l'utilisation responsable soient conformes aux meilleures pratiques en matière d'utilisation de l'IA dans les établissements scolaires primaires et secondaires ?
6. Comment le conseil scolaire garantira-t-il la protection des droits fondamentaux des élèves lorsque l'IA sera utilisée dans le milieu scolaire ?

7. Quelles sont les politiques mises en place pour régir l'utilisation des outils de surveillance basés sur l'IA dans les écoles? Comment le conseil d'établissement veillera-t-il à ce que ces outils ne soient utilisés qu'en cas de nécessité et à ce qu'il soit clairement interdit d'utiliser les données de surveillance pour évaluer les enseignants ou sanctionner les élèves?

Questions pour les chefs d'arrondissements scolaires

1. Quelle formation, quels conseils ou quel soutien l'arrondissement scolaire fournira-t-il ou recommandera-t-il aux enseignants? Existe-t-il un plan de développement professionnel continu à mesure que le domaine évolue?
2. Quels conseils donnez-vous aux écoles pour évaluer les mesures de confidentialité et de sécurité des données des produits éducatifs qu'elles pourraient acheter ou sous-traiter auprès de fournisseurs externes?
3. Qui contribue au choix des systèmes d'IA adoptés par [Nom de l'organisme chargé de l'application de la loi]? Comment les responsables des technologies éducatives, les chefs d'établissement, les enseignants et les familles peuvent-ils faire entendre leur voix dans ce processus?
4. Comment les parents et les familles seront-ils informés de la collecte, du traitement ou de l'utilisation des données des élèves par les systèmes d'IA?
5. Qui supervise la confidentialité et la sécurité des données au niveau de l'arrondissement? L'arrondissement a-t-il créé un poste de responsable de la protection de la vie privée?
6. Comment les fournisseurs de technologies éducatives seront-ils tenus responsables de garantir que les outils d'IA soient accessibles à tous les élèves et au personnel?
7. Quel est le plan de l'arrondissement pour examiner et réévaluer les outils d'IA et les meilleures pratiques à mesure que le domaine évolue? Qui dirige cette initiative?
8. Quelles sont les politiques municipales en vigueur concernant la surveillance par IA? Quelles mesures de protection sont en place pour empêcher ces outils d'influencer les décisions en matière d'embauche, de promotion ou de discipline des élèves?

Questions pour les représentants syndicaux

1. Comment les représentants syndicaux vont-ils militer pour que les outils d'IA n'augmentent pas la charge de travail des enseignants afin que ceux-ci puissent continuer à se concentrer sur leurs élèves?
2. Quels sont les projets du syndicat concernant la négociation de clauses dans les conventions collectives qui traitent de l'utilisation de l'IA en classe?
3. Comment le syndicat veillera-t-il à ce que les outils d'IA soient utilisés de manière équitable afin de favoriser l'apprentissage et la personnalisation pour tous les types d'apprenants?
4. Quelles mesures le syndicat prend-il pour s'assurer que les outils d'IA sont utilisés pour soutenir, et non remplacer, l'enseignement dispensé par des humains dans les salles de classe?
5. Comment le syndicat aborde-t-il l'utilisation des technologies de surveillance basées sur l'IA? Quelles mesures le syndicat prend-il pour garantir l'interdiction de l'utilisation de tels outils dans les évaluations des enseignants ou les décisions liées à leur promotion?

Questions adaptées à partir des ressources suivantes:

- [Louisiana Department of Education: Artificial Intelligence in Louisiana Schools](#) (Ministère de l'Éducation de Louisiane : L'intelligence artificielle dans les écoles de Louisiane, disponible en anglais uniquement)
- [North Carolina Department of Public Instruction: North Carolina Generative AI Implementation Recommendations and Considerations for PK-13 Public Schools](#) (Département de l'instruction publique de Caroline du Nord : Recommandations et considérations relatives à la mise en œuvre de l'IA générative dans les écoles publiques de Caroline du Nord pour les niveaux maternelle à la 13e année, disponible en anglais uniquement)
- [Center for Reinventing Public Education: AI Is Coming to U.S. Classrooms, But Who Will Benefit?](#) (Centre pour la réinvention de l'éducation publique : l'IA fait son entrée dans les salles de classe américaines, mais qui en profitera?, disponible en anglais uniquement)
- [Council of the Great City Schools: K-12 Generative AI Readiness Checklist](#) (Conseil des écoles des grandes villes : liste de contrôle pour la préparation à l'IA générative de la maternelle au secondaire, disponible en anglais uniquement)
- [State Education Standard: State Education Policy and the New Artificial Intelligence](#) (Norme éducative nationale : politique éducative nationale et nouvelle intelligence artificielle, disponible en anglais uniquement)
- [Virginia Education Association: Artificial Intelligence in School: Five Questions Educators Should Be Asking](#) (Association pour l'éducation de Virginie : L'intelligence artificielle à l'école : cinq questions que les enseignants doivent se poser, disponible en anglais uniquement)
- [National Education Association: Report of the NEA Task Force on Artificial Intelligence in Education](#) (Association nationale de l'éducation : Rapport du groupe de travail de la NEA sur l'intelligence artificielle dans l'éducation, disponible en anglais uniquement)